

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Therrien

<https://www.cadre21.org/membres/6bd452650e59fb6c4496c2ea>

Date d'obtention : 2020-10-06 15:46:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto m'aidera à uniformiser mon intervention avec les différentes situations de Sextage.
Elle aidera à une prise en charge rapide et une limitation de la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante et apte à bien intervenir.

Je saurais dresser rapidement un portrait de la situation et donner la prise en charge à la police avec les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à bien suivre les étapes de la trousse.

Je dois agir différemment si je constate un acte malveillant.

Je ne dois en aucun cas regarder ou consulter des photos explicites dans le cellulaires d'un élève.